

		NOMENCLATURE DES ACTIVITES CAMEROUN			
Branc he	Classe	LIBELLE	Correspond. NAEMA	Correspond. CITI/NACE	
001		AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE ET PECHE	A	A	
		AGRICULTURE VIVRIERE	01.1/01.2/01.3	01.1	
	001001	Culture des céréales cette classe comprend: <ul style="list-style-type: none"> ● la culture du blé, maïs, riz, mil, sorgho, orge, seigle, avoine, etc. 	01.11	01.11	
	001002	Culture des tubercules et de banane cette classe comprend: <ul style="list-style-type: none"> ● la culture des tubercules et la production des dérivés primaires à la ferme: manioc, manioc séché, macabo, taro, igname, patate, pomme de terre, etc. ● la culture du plantain et la banane douce « non industrielle » 	01.12/01.34	01.11	
	001003	Culture des oléagineux (sauf palmier) cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ● la culture de l'arachide et des autres graines et fruits oléagineux:: soja, colza, etc. <p>NC : la culture du coton et palmier à huile.</p>	01.13	01.11	
	001004	Culture des fruits et légumes (y.c. horticulture) cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ● la culture des agrumes, des ananas, des fruits à pépins ou à noyau, et des autres fruits tropicaux ou non (détail en produits);des noix comestibles (e.g. coco) ● la culture des légumes fruits(tomates melons, oignons, etc.); ● des légumes racines(...) et légumineuses y.c le haricot, etc. ● la culture des épices et des condiments ● la culture des légumes feuilles et de champignons, y.c la collecte. <p>CA :- la cueillette des légumes locaux en feuilles ; l'horticulture et les pépinières.</p>	01.2, 01.35 à 37	01.12 & 01.13	
	002		AGRICULTURE INDUSTRIELLE ET D'EXPORTATION	01.1/01.3	01.11,12,13
		002001	culture du cacao cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ● la culture du cacao 	01.31	01.13
		002002	culture du café cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ● la culture du café arabica et robusta 	01.32	01.13
		002003	culture du coton cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ● la culture du coton 	01.14 & 15	01.13

003	002004	culture de Banane cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> la culture de la banane douce par des techniques d'agriculture moderne et destinée essentiellement à l'exportation 	01.34	01.11	
	002005	culture de palmier cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> la culture du palmier à huile sous toutes ses formes: de la petite exploitation à l'exploitation de type industrielle en passant par « la cueillette ». 	01.13	01.11	
	002006	culture d'autres produits industriels ou d'exportation cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> la culture des autres produits destinés essentiellement à l'industrie locale pour transformation ou à l'exportation : le tabac de coupe, la culture de l'hévéa, de la canne à sucre, du théier; la culture des plantes médicinales, etc. 	01.16	autres 01.1	
	ELEVAGE ET CHASSE		01.4/01.7	01.2,5	
	003001	élevage de bovins cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> l'élevage de bovins 	01.41	01.21	
	003002	élevage d'autres animaux cette classe comprend: <ul style="list-style-type: none"> l'élevage d'ovins et de caprins et d'équidés; l'élevage de porcins; l'élevage de volailles(<i>poules, dindes, oies, pintades et canards</i>) et l'élevage d'autres animaux (<i>lapins, pigeons, cailles, animaux à fourrure, animaux de compagnie, animaux de laboratoires, etc.</i>) 	01.42 à 46	01.22 à 01.25	
	003003	Production de produits d'origine animale et activités annexes à l'élevage cette comprend : <ul style="list-style-type: none"> la production des oeufs et l'activités des écloséries de poussins et autres activités spécialisées sur une étape de l'élevage des volailles ; l'apiculture et la sericulture et les services annexes à l'élevage ; la production de lait à la ferme, de laine, poils et autres sous produits dérivés des animaux. 	01.42&44&45&46,01.50 & 60	01.21 à 01.25	
	003004	chasse et piégeage cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> les activités de chasse et de piégeage d'animaux pour l'alimentation, leur fourrure, leur peau ou pour la recherche ; - le repeuplement en gibier, la production de pelleterie, de peaux de reptiles ou d'oiseaux provenant d'activités de chasse et de piégeage ; CA : la capture des mammifères marins tels que les morses et les phoques. <p><i>NC : la chasse sportive ; la production des cuirs et peaux provenant des abattoirs</i></p>	01.70	01.5	
	004	SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE		02	02
		004000	Sylviculture et exploitation forestière Cette classe comprend :	02.1/02.2/02.3	02

		<ul style="list-style-type: none"> ■ la sylviculture sur pieds : boisement reboisement, transplantation, coupe d'éclaircie et conservation des forêts et des coupes ; ■ l'exploitation des pépinières ; ■ l'exploitation forestière : abattage et production de bois bruts, les échelas fendus, les piquets et les bois de construction ; le bois de chauffage et le charbon de bois*. ■ la culture et/ou la récolte des produits forestiers poussant à l'état sauvage : liège, laque, gomme, lichens, etc. <p><i>NC : la culture et la cueillette des champignons et des fruits à coque. Les copeaux de bois.</i></p>		
005		PECHE ET PISCICULTURE	05	05.0
		<i>La différenciation des niveaux ci-dessous est plus basée sur les lieux où se déroule l'activité de pêche qui induisent par conséquent les techniques et les méthodes à utiliser.</i>		
	005001	Pêche maritime Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ● la pêche en haute mer avec des outils et des techniques de pêche moderne. Les produits étant indifféremment du poisson, des crustacés ou les autres. 	05.02	05.0
	005002	Pêche continentale et pisciculture Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la pêche côtière et dans les eaux intérieures ; ■ la pisciculture et l'aquaculture. 	05.01 & 03	05.0
006		EXTRACTION D'HYDROCARBURES ET DE PRODUITS ENERGETIQUES	10, 11, 12	11
	006000	Extraction d'hydrocarbures (sauf prospection) et de produits énergétiques cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ l'extraction d'hydrocarbures tels que le pétrole brut, le gaz naturel ; la liquéfaction et la regazéification du gaz naturel aux fins de transport ; la désulfuration du gaz naturel ; la décantation et la séparation de fractions d'hydrocarbures liquides ; ■ l'extraction de sables et de schistes bitumineux et d'huile brute associée ; ■ les services annexes ou liées à l'extraction d'hydrocarbures pour le compte des tiers : forage et reforage dirigés ; montage , réparation et démontage de tours de forage, cimentation et cuvelage de puits de pétrole ou de gaz, pompage des puits, etc. <p><i>NC : les études géologiques de prospection de gisements</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'extraction des autres produits énergétiques : <ul style="list-style-type: none"> ● extraction et agglomération de houille, de lignite et de tourbe ● l'extraction de minerais d'uranium et de thorium <p><i>NC : l'enrichissement de l'uranium et du thorium en isotopes radioactifs et la production de matières fissiles ou fertiles (cf. ? ?)</i></p>	10,11,12	10,11,12
007		AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES <i>Cette branche couvre l'extraction des produits non énergétiques , en souterrain ou à ciel ouvert ainsi que la préparation des minerais par tous procédés conduisant aux produits marchands.</i>	13 & 14	13 & 14

			13	13	
	007001	Extraction de minerais métalliques cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ l'extraction et la préparation de minerais de fer ■ l'extraction et la préparation de métaux non ferreux :bauxite, cuivre, plomb, zinc, étain, manganèse, chrome, nickel, cobalt, etc. ■ l'extraction et la préparation des minerais de métaux précieux : or, argent, platine. <i>NC : l'extraction et la préparation des minerais d'uranium et de thorium ; la production d'oxyde d'aluminium et de mattes de nickel ou de cuivre (024000)</i>			13.1 13.2 13.2
	007002	Extraction de minerais non métalliques Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ l'extraction, la taille grossière et le sciage de pierres pour la construction comme le marbre, le granit, le grès, etc. ■ l'extraction de gypse et de clinker (intrants pour la production du ciment) ■ l'extraction, le broyage et le concassage des pierres calcaires, de craie ,de dolomite et d'ardoise ; ■ l'extraction et la production de sable et de granulats et graviers pour l'industrie et la construction ■ l'extraction d'argile et de kaolin ■ l'extraction de minéraux pour l'industrie chimique (pyrite, borates, terres colorantes) et d'engrais naturels : phosphates naturels et sels potassiques naturels, soufre natif, sulfates et carbonates naturels , etc. ■ la production de sel :par extraction y c. par dissolution et pompage, par évaporation et autres procédés ; le broyage, le raffinage et autres traitements de sel. ■ les activités extractives n.c.a. : matières abrasives, amiante, pierres gemmes, quartz, asphaltes et bitumes naturels, etc. 	14	14	14.11 14.12 14.21 14.22 14.30 14.40 14.50
008		INDUSTRIE DE LA VIANDE ET DU POISSON	15.1 & 15.2	15.1 & 15.2	
	008001	Production, transformation & conservation de viande et des produits à base de viande Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production de viande de boucherie, fraîche, congelée ou surgelée en carcasses ou en morceaux de bovins, ovins, caprins et caprins, porcins, d'autres viandes de boucherie et de volailles ; ■ C.A. la production de cuirs et de peaux bruts ; la production de laine de délainage, l'extraction de graisses comestibles d'origine animale ■ la préparation des produits à base de viande : production de viandes séchées, salées ou fumées ; la production de produits de charcuterie : saucisses, salamis, pâtés, jambons, etc. <i>NC : le conditionnement de viande pour compte propre par le commerce (cf. 031004) ou pour compte de tiers (cf.)</i>	15.1	15.1	
	008002	Transformation et conservation de poisson et des produits de la pêche Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la préparation et la conservation de poissons, de crustacés et de mollusques par congélation, surgélation, séchage, salage, saumage, saumurage, mise en conserve, etc. 	15.2	15.2	
			15.21/15.22		

009		<ul style="list-style-type: none"> ■ la préparation de produits à base de poissons, crustacés ou mollusques ; la production de plats préparés à base de poisson ■ C.A. la fabrication de farine de poisson et la transformation et la conservation à bord des navires usines <p><i>NC : l'activité des navires de pêche qui font en même temps la transformation (cf.005001) et la fabrication des soupes de poissons cf. 013002)</i></p>	15.23	
		TRAVAIL DES GRAINS ET FABRICATION DES PRODUITS AMYLACES	15.6	15.6
	009001	fabrication de farine de céréales cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production de farines, de gruaux, de semoules ou d'agglomérés sous forme de pellets, des différentes céréales ■ la production de farines ou de semoules de légumes secs ou de fruits à coque comestibles ■ la préparation de farines mélangées préparées pour la boulangerie ou les pâtes alimentaires ■ la fabrication de produits amylicés : amidons, glucose, gluten, mouture du maïs par voie humide, etc. 	15.61	15.61
	009002	Préparation du riz cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production de riz blanchi, poli, glacé ou brisé 		15.61
	009003	fabrication de produits à base de manioc cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production de la farine de manioc ■ la fabrication du tapioca ■ la production des bâtons de manioc 		15.61 15.62 ***
			15.61	15.61
				15.61
			15.61	15.62
				15.61 15.62 ***

010	INDUSTRIE DU CACAO, DU CAFE, DU THE ET DU SUCRE		15.8	15.83,84,86
	010001	Fabrication de cacao, chocolat et confiserie cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de produits du cacao : masse, poudre et beurre de cacao, graisse et huile de cacao ; ■ la fabrication de chocolat et de confiseries ; ■ la fabrication de fruits confits et de gomme à mâcher. <ul style="list-style-type: none"> ■ CA : la fabrication des confiseries pharmaceutiques <i>NC : la production de saccharose (cf.)</i>	15.82	15.84
	010002	Décortiquage et transformation du café <i>Remarque : le décortiquage du café dans l'espace économique camerounais est classé comme une activité industrielle, puisque non réalisé par les paysans à la ferme.</i> Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ le décortiquage et la torréfaction du café ; ■ la production des produits à base de café : café moulu ou soluble, extraits et concentrés de café , décaféinés. ■ la fabrication de succédanés du café. 	01.33/15.83	01.31/ 15.86
	010003	Préparation et conservation du thé cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ le conditionnement du thé, y.c. en sachets ; ■ la production de chicorée en grain, moulue, soluble et liquide ; ■ la fabrication de tisanes de plantes (menthe, verveine, tilleul, etc.) sauf en médicaments 	15.83	15.86
	010004	Fabrication du sucre cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication et le raffinage du sucre sous toutes ses formes ■ la production du sucre de canne et de betterave ; la production de sirops de sucre et de mélasses <i>NC : la fabrication de glucose, de maltose(009003) et de lactose (cf. 013001) ; la fabrication d'édulcorants de synthèse (cf.021003)</i>	15.81	15.83
011	INDUSTRIE DES OLEAGINEUX ET D'ALIMENTS POUR ANIMAUX		15.4/15.6	15.4 & 15.7
	011001	Fabrication des huiles brutes Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production d'huiles végétales brutes : palme, coton, tournesol, soja, arachide, maïs*(cf.15.62) , etc. ■ la production de noix de palmiste, la production de farines végétales, d'autres noix et amandes oléagineuses, non déshuilées. ■ CA : la production d'huiles et de graisses animales non comestibles ; l'extraction d'huiles de poissons et de mammifères marins <i>NC : la production des huiles essentielles</i>	15.62/15.40	15.41
	011002	Fabrication des huiles raffinées de margarine et de matières grasses cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production d'huiles végétales raffinées : palme, coton, arachide, soja, maïs, olive, etc. ■ le traitement des huiles végétales par soufflage, oxydation, polymérisation, 	15.40	15.42 & .43

	<p>etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de margarine et des mélanges et spécialités à tartiner ; la fabrication de graisses destinées à la cuisson des aliments : pâtes d'arachide, etc. 		
	<p>011003 Production d'aliments pour animaux</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la fabrication des produits pour l'alimentation des animaux de ferme et de compagnie, y.c. les fourrages déshydratés. ● ? ? la production des résidus de brasserie et de distillerie 	15.61	15.7
012	FABRICATION DE PRODUITS A BASE DE CEREALES	15.7	15.81,82,85
	<p>012001 Boulangerie, Pâtisserie, Biscuiterie</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de pain ■ la fabrication de pâtisserie, de gâteaux, de tourtes, de tartes, de pizzas, etc. ■ la fabrication de biscottes, de biscuits et de produits de boulangerie secs, sucrés ou salés. ■ la fabrication de beignets de tout genre : farine de blé, maïs, manioc, riz, etc. 	15.71 & 72	15.81 & 82
	<p>012002 Fabrication de pâtes alimentaires</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de pâtes alimentaires, fraîches ou non ; ■ la fabrication de couscous 	15.73	15.85
013	INDUSTRIE DU LAIT, DES FRUITS ET LEGUMES ET DES AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES	15.3/15.5/15.8	
	<p>013001 Fabrication de produits laitiers</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la production de laits liquides frais, pasteurisés, stérilisés, homogénéisés etc., conditionnés ou non, écrémés ou non ; la production de crème de lait ; ■ la fabrication de lait concentré et de lait sec, conditionnés ou non, dégraissés ou non, sucrés ou non, édulcorés ou non ; ■ la fabrication de produits dérivés de l'industrie laitière : lactose, lactosérum, caséine, etc. ■ la production de laits fermentés, yaourts et desserts lactés frais ; ■ la fabrication de beurre et de fromage sous toutes les formes ■ CA : la fabrication de crèmes glacées, de glaces et de sorbets : notamment les « <i>sucettes</i> » <p><i>NC : la production de lait cru à la ferme (cf. 003001 & 003002) ; la fabrication des spécialités à tartiner(cf.011002) ; la fabrication de lait pour nourrissons (cf.013002)</i></p>	15.50	15.5
	<p>013002 Transformation et conservation des fruits, légumes et autres produits alimentaires</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la transformation et la conservation des pommes de terre et autres tubercules et banane <p><u>Remarque</u> : (nous ajoutons à la position NACE et NAF : autres tubercules et bananes)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la préparations de jus de fruits et de légumes, de concentrés et de nectar (NC : la préparation de boissons rafraîchissantes à base de fruits et légumes) ■ la préparation et la conservation des fruits ou légumes par congélation, séchage, mise en conserve ou par tout autre procédé ; 	15.84 & 85 /15.30	15.3 & 15.87 à 89

	<ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de produits alimentaires à base de fruits ou légumes ; la fabrication de confiture, de marmelade, de compote ou de gelée ; ■ la fabrication d'épices, de sauces et de condiments : mayonnaise, moutarde , ketchup, épices conditionnés tels les cubes et autres assaisonnements; ■ la fabrication de vinaigre ■ la fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et aliments diététiques : préparations pour nourrissons, aliments pour bébé y.c. le lait pour nourrisson ; denrées alimentaires destinées à un régime alimentaire, aliments diététiques divers ; ■ produits alimentaires n.c.a. : potages, soupes, levures, etc. <p><i>NC : la culture d'épices (cf.00100 ?) et la fabrication du sel de table ou de cuisine (cf.007002)</i></p>		
014	INDUSTRIE DE BOISSONS	15.9	15.9
014001	Fabrication de bière et du malt cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la brasserie et la malterie : production de bières et de malt 	15.91	15.96,97
014002	Fabrication des autres boissons alcoolisées (sauf bière et malt) cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production de boissons alcooliques distillées propres à la consommation : whisky, cognac, gin, rhum, liqueurs, etc. ■ la production d'alcool éthylique de fermentation et des alcools neutres ; ■ la production de vin et de champagne ■ la production d'autres boissons alcoolisées n.c.a. ● la production de boissons alcoolisées artisanales sous toutes les formes :distillées, fermentées ou naturelles. <p><i>NC : la mise en bouteille et le conditionnement avec ou sans traitement des vins (cf. 03100?) ; la production d'alcool éthylique de synthèse (cf.021003)</i></p>	15.91	15.91 à 15.95
014003	Fabrication de boissons non alcoolisées et d'eaux minérales cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production et la mise en bouteille des eaux de sources et des eaux minérales ; ■ la production des boissons rafraîchissantes sans alcool : sodas, colas, tonics, boissons diverses aux fruits ; la production de sirop, etc. <p><i>NC : la production de jus de fruits et légumes (cf.013002)</i></p>	15.92	15.98 & 99
015	INDUSTRIES DU TABAC	16	16.00
015000	Fabrication de produits à base de tabac - Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ● la fabrication de produits à base de tabac : cigarettes, tabac à cigarettes, cigares, tabac à pipe, tabac à mâcher, tabac à priser ; ■ la fabrication d'autres tabacs. <p><i>NC : la culture et le traitement préliminaires du tabac (cf.002006)</i></p>	16.00	16.00
016	INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE LA CONFECTION	17 & 18&01	17;18
016001	Egrenage du coton	01.15*	*

	<p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'extraction des graines de coton à partir du coton en masse afin d'obtenir du coton égrené pour la filature d'une part et les graines de coton pour les huileries d'autre part. Cette opération peut se faire soit à la main à la ferme, soit à l'usine. <p>016002 Fabrication des fibres et fils textiles</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la filature de l'industrie cotonnière ■ la filature de l'industrie lainière - cycle cardé ■ la préparation et la filature de l'industrie lainière - cycle peigné ■ la préparation et la filature du lin ■ le moulinage et la texturation de la soie et des textiles artificiels ou synthétiques ■ la fabrication des fils à coudre ■ la préparation et la filature d'autres fibres comme le jute ou les fibres dures ; la fabrication de fils de papier <p><i>NC : la fabrication de fibres de verre (023 ? ? ?) ; la fabrication de fibres artificielles ou synthétiques (022 ? ? ?)</i></p>		
		17.10	17.1

017	016003	Fabrication de tissus et mailles cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ le tissage de l'industrie cotonnière ■ le tissage de l'industrie lainière - cycles cardé et peigné ■ le tissage de soieries ■ le tissage d'autres textiles ■ l'ennoblissement textile ■ la fabrication d'étoffes à maille ■ la fabrication d'articles chaussants à maille ■ la fabrication de pull-overs et articles similaires 	17.30/17.10	17.2 à 4/ 17.6 & 7
	016004	Autres industries textiles cette comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de linge de maison et d'articles d'ameublement et de literie ■ la fabrication de tapis et moquettes ■ la ficellerie, la corderie et la fabrication de filets ■ la fabrication d'étoffes et d'articles en étoffes non tissés par voie sèche ■ la fabrication d'autres articles confectionnés en textile ■ industries textiles n.c.a. 	17.20	17.5
	016005	Fabrication d'articles d'habillement(sauf chaussures) cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de vêtement en textiles - vêtements de travail - vêtements de dessus - vêtements de dessous - autres vêtements et accessoires ■ la fabrication de vêtement en cuir et en fourrure 	18	18
	INDUSTRIES DU CUIR ET FABRICATION DES CHAUSSURES		19	19
	017001	Production du cuir et d'articles en cuir Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production de cuir tanné ; ■ la fabrication de cuirs et de peaux chamoisés, parcheminés, vernis ou métallisés, la fabrication de cuir reconstitués. ■ la fabrication d'articles de voyage, d'articles de maroquinerie et d'articles similaires en cuir ou en toute autre matière (plastique, textile, fibre ou carton) pour autant que la technologie utilisée soit identique à celle employée pour le cuir ; ■ la fabrication de bracelets de montre non métalliques ; ■ la fabrication d'articles divers en cuirs ; ■ la fabrication d'articles de sellerie et de bourrellerie. <p><i>NC : la fabrication de peaux brutes et d'articles d'habillement en cuir ; la fabrication de chaussures et la fabrication de bracelets de montre métalliques.</i></p>	19.11	19.1 & 2
018	017002	Fabrication de chaussures ,y compris chaussures en caoutchouc et plastiques cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de chaussures pour tous usages, en toutes matières, par tous procédés ■ CA : la fabrication de guêtres, de jambières et d'articles similaires ; la fabrication de parties de chaussures <p><i>NC : la fabrication de chaussures orthopédiques et la réparation des chaussures.</i></p>	19.20	19.3
	INDUSTRIES DU BOIS SAUF FABRICATION DES MEUBLES		20	20

018001	Sciage et traitement de bois: séchage, imprégnation, traitement chimique cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ le sciage, le rabotage et le façonnage du bois ■ la fabrication de traverses en bois pour voies ferrées et de poteaux de ligne ■ la fabrication de parquets et de lambris en lames ■ le séchage, l'imprégnation, ou le traitement chimique du bois et d'ouvrages en bois en vue de leur conservation ■ la production des sous-produits du sciage : laine, farine, copeaux ou particules de bois <i>NC : l'exploitation forestière et la production bois brut .</i>	20.10	20.1
		20.21	20.2
018002	Fabrication de feuilles de placages, contre-plaqué et panneaux cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ le tranchage et le déroulage du bois ■ la fabrication de contre-plaqué, de panneaux et de placages en bois 	20.22 à 24	20.3 à 5
018003	Fabrication de produits en bois assemblés cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de charpentes et d'ouvrages de menuiserie de bâtiment, en bois ■ la fabrication de bâtiments préfabriqués en bois ou d'éléments de ces bâtiments ■ la fabrication d'emballages en bois ■ la fabrication d'objets divers en bois, liège ou vannerie ■ CA : la fabrication de cercueils ■ la fabrication d'objets en liège , vannerie ou sparterie :le travail du liège, la fabrication de paniers et d'ouvrages de vannerie ou de sparterie <i>NC : la fabrication d'articles de voyage en bois ; la fabrication de meubles ; la fabrication de brosses, de balais, cannes, parapluies et allumettes</i>	21/22	21 & 22
		21	21
019	FABRICATION DE PAPIER ET D'ARTICLES EN PAPIER;IMPRIMERIE ET EDITION		
019001	Fabrication de pâte à papier, de papier, de carton et d'articles en papier Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de pâte à papier sous toutes les formes et par tous les procédés ; ■ la fabrication de papiers et de cartons destinés à faire l'objet d'une transformation ultérieure par l'industrie : papiers à usage graphique, papiers pour articles sanitaires et domestiques, etc. ■ le couchage, l'enduction, l'imprégnation et le crépage des papiers et cartons ; la fabrication de matériaux complexes à base de papier ■ la fabrication de papier journal et de papier pour l'impression ou l'écriture ; ■ la fabrication d'ouate de cellulose et de nappes en fibres de cellulose ; ■ la fabrication de papiers et de cartons ondulés ■ la fabrication d'emballages en papiers ou en cartons ondulés ou en carton homogène ; la fabrication de cartonnage pliants ou de bureau et articles similaires ; la fabrication d'autres emballages en papier et carton ; ■ la fabrication de sacs et sachets en papier ; ■ la fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique ■ la fabrication d'articles de papeterie : ramettes, blocs pour l'écriture, papier pour imprimantes (listings) ,etc. ■ la fabrication d'enveloppes et d'articles de correspondance, de pochettes postales ■ la fabrication de papiers peints 		

	<ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication d'autres articles en papier ou en carton : étiquettes de tous genres, papier-filtre et carton-filtre, tambours, bobines, tubes, canettes, ... en papier ou carton ; alvéoles et autres articles moulés en pâte à papier pour emballages <p><i>NC : la fabrication de papeterie scolaire et commerciale(cf. 019002) et de cartes à jouer et de jeux et jouets en papier (028002)</i></p>		
	019002 Imprimerie et activités annexes à l'imprimerie; édition	22	
	cette classe comprend :		22
	<ul style="list-style-type: none"> ■ l'édition des livres, manuels scolaires, brochures, prospectus ; l'édition de cartes et de plans, d'atlas et de partitions musicales ■ l'édition de journaux et de revues périodiques y.c. les journaux publicitaires ■ l'édition d'enregistrements sonores : disques, disques compacts et bandes contenant des enregistrements sonores <p>l'édition de photos, de gravures et cartes postales ;l'édition de calendriers et de formulaires, d'affiches et de reproduction d'œuvre d'art</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ NC : l'édition des produits vidéo (cf.....) et de logiciels(cf.....) ■ l'impression des journaux et revues périodiques, des livres et des brochures ■ l'impression des catalogues, agendas et imprimés publicitaires ; l'impression des formulaires commerciaux, timbres et billet ; ■ la fabrication de papeterie scolaire et commerciale (cahiers, classeurs, carnets, registres, livres comptables, etc.) ■ la reliure et la finition ; la composition , la photogravure et les autres activités graphiques ■ la reproduction d'enregistrements sonores et la reproduction d'enregistrements vidéo et informatiques 		
020	RAFFINAGE DE PETROLE COKEFACTION ET TRANSFORMATION D'AUTRES PRODUITS ENERGETIQUES	23	23
	020000 Raffinage de pétrole ; cokéfaction et industrie nucléaire	23.10	23
	Cette classe comprend :		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ le raffinage de pétrole qui inclut : <ul style="list-style-type: none"> * la production de carburants pour moteurs :essences, kérosènes, gazoles, etc. * la production de combustibles :fiouls et gaz de raffinerie tels que le butane, l'éthane, le propane, etc. * la production d'huile et de graisse lubrifiantes * la fabrication des produits pour la pétrochimie et les revêtements routiers et autres produits divers tels la vaseline, paraffine, etc. ■ la cokéfaction (production de coke et de goudrons) et l'élaboration et la transformation des matières nucléaires. 		
021	INDUSTRIES CHIMIQUES ET FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES	24	24
	021001 Fabrication de produits chimiques de base	24.11 & 13	24.1
	cette classe comprend :		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de gaz industriels ou médicaux liquéfiés ou comprimés ■ la fabrication de colorants et de pigments et d'agents d'avivage et luminophores ■ la fabrication de produits azotés et d'engrais ■ la fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base tels que les éléments, les acides, les bases et leurs sels ■ la fabrication de produits chimiques organiques de base d'origine pétrochimique ou carbochimique ■ la fabrication de matières plastiques à l'état brut sous forme de liquides ou de granulés en général ; la préparation de mélanges de matières plastiques de base. ■ la fabrication de caoutchouc synthétique sous forme primaire ou de mélanges 		

	avec du caoutchouc naturel		
	<i>NC : la production de gaz de raffinerie, l'extraction et la liquéfaction de gaz (cf.006000)</i>		
	<i>NC : le compostage d'ordures ménagères (cf.042001)</i>		
	<i>NC : la transformation des matières plastiques (cf.022003)</i>		
	<i>NC : la fabrication de peinture et de pigments conditionnés</i>		
021002	Fabrication de savons, parfums, détergents et produits d'entretien	24.31 &32	24.5
	cette classe comprend :		
	■ la fabrication d'agents tensioactifs		
	■ la fabrication de savons		
	■ la fabrication de préparations détergentes ou adoucissantes pour la lessive, la vaisselle, etc.		
	■ la fabrication de produits d'entretien : cire, cirage, encaustiques, produits à polir, à récurer, etc.		
	■ la fabrication de glycérine		
	■ la fabrication de parfums et eaux de toilettes, cosmétiques, produits de beauté		
	■ la fabrication de produits capillaires et dermatologiques		
	■ la fabrication de produits de rasage, d'hygiène buccale et dépilatoires		
	<i>NC : la fabrication des huiles essentielles (cf.021003)</i>		

			autres 24 sauf 24.12	autres 24
	021003	<p>Fabrication d'autres produits chimiques</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de produits agrochimiques : insecticides, pesticides, fongicides, herbicides et autres produits phytosanitaires à usage agricole ou domestique ■ la fabrication de peinture de tous types et pour tous usages ; la fabrication de vernis, mastics, etc. et de solvants et décapants pour peinture et vernis ; préparation d'adjuvants et couleurs préparées ■ la fabrication d'encre d'imprimerie ■ la fabrication de produits pharmaceutiques de base : i.e. l'étude, la mise au point et la production des principes actifs destinés à la fabrication de médicaments ; le traitement du sang ; la fabrication de sucres et d'édulcorants de synthèse ■ la fabrication de médicaments, i.e. de spécialités pharmaceutiques, humaines ou vétérinaires, allopathiques ou homéopathiques ■ la fabrication de sérums et de vaccins ; la fabrication de contraceptifs chimiques ■ la fabrication de compositions pour l'art dentaire ■ la fabrication de pansements, ouates, bandes et gazes à usage médical ■ CA : ! <i>la fabrication de produits et spécialités thérapeutiques traditionnels conditionnés ou non</i> ■ la fabrication de produits explosifs, d'artifices et autres articles de pyrotechnie, y.c. la fabrication des allumettes ■ la fabrication de colles de toutes natures, de gélatines et leurs dérivés et d'adhésifs préparés ■ la fabrication des huiles essentielles ■ la fabrication de produits chimiques pour la photographie ■ la fabrication de supports de données, vierges pour l'enregistrement du son, de l'image ou de données informatiques ■ la fabrication de produits chimiques à usage industriel : produits pour le décapage, le dégrillage, le soudage, le brasage, le finissage des textiles et du cuir, réactifs de laboratoires, catalyseurs et accélérateurs, encre à écrire ou à dessiner, etc. ■ la fabrication des fibres artificielles ou synthétiques 		
022		PRODUCTION DE CAOUTCHOUC ET FABRICATION D'ARTICLES EN CAOUTCHOUC ET EN MATIERES PLASTIQUES	25	25
	022001	<p>Production de caoutchouc</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la production du caoutchouc sec en lingots : demi-produit issu de la première transformation du latex (<i>destiné à l'exportation dans le cas spécifique du Cameroun</i>) 	01.16.3 ???	***
	022002	<p>Fabrication d'articles en caoutchouc</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de pneumatiques en caoutchouc pour véhicules, avions, équipements, machines mobiles et autres utilisations ■ la fabrication de chambre air ■ la fabrication de bandes de roulement amovibles pour pneumatiques, de flaps, de profilés pour le rechapage, etc. ■ le rechapage et le resculptage de pneumatiques <p><i>NC : la pose, le remplacement et la réparation de pneumatiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication d'autres articles en caoutchouc naturel ou synthétique, vulcanisé ou non, durci : 	25.1	25.1

	<ul style="list-style-type: none">- plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, fils, cordes, etc.- tubes , tuyaux, courroies, joints et rondelles, etc.- articles d'hygiène (préservatifs, tétines, bouillottes, etc.), gants et tissus en caoutchouc- revêtements de sol en caoutchouc ; matelas pneumatiques, etc.		
--	--	--	--

	022003	Fabrication d'articles en matières plastiques (sauf chaussures) cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrications de produits semi-finis en matières plastiques : plaques, feuilles, bandes, lames, etc. ; la fabrication de produits finis en matières plastiques : tubes, tuyaux et accessoires ■ la fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction ■ la fabrication d'emballages en matières plastiques :sacs, sachets, conteneurs, boîtes, bouteilles, bidons, caisses, etc. ■ la fabrication de vaisselle, articles de cuisine, d'hygiène ou de toilette en matières plastiques ■ la fabrication de produits divers en matières plastiques : fournitures de bureau et scolaires, rubans adhésifs, articles d'éclairage, d'habillement, etc. <i>NC : la fabrication d'articles de voyage en matière plastique (cf.) ; la fabrication de chaussures (cf.) ; la fabrication d'articles à usage médical ou dentaire (cf.) ; la fabrication de meubles en matières plastiques (cf.) ; la fabrication d'articles de sports, de jeux et jouets en matières plastiques (cf.028002) ; les activités de conditionnement.</i>	25.20	25.2
023		FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	26	26
	023001	Fabrication de ciment cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de ciment <i>NC :la fabrication de ciment d'obturation dentaire ; la fabrication de mortiers et bétons secs ou réfractaires ; la fabrication d'ouvrage en béton</i>	26.31	26.51
	023002	Fabrication des autres produits non métalliques cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de verre et d'articles en verre :.... ■ la fabrication de produits céramiques ; fabrication de carreaux en céramique ■ la fabrication de tuiles et briques en terre cuite ■ la fabrication de chaux et de plâtre ■ la fabrication d'ouvrage en béton ou en plâtre pour la construction ■ le travail de la pierre ■ la fabrication de produits abrasifs ■ la fabrication de produits minéraux non métalliques n.c.a. <i>(détailler un peu plus)</i>	autres 26	autres 26
024		FABRICATION DES PRODUITS METALLURGIQUES DE BASE ET D'OUVRAGES EN METAUX (SAUF MACHINES ET MATERIELS)	27 & 28	27 & 28
	024000	Fabrication de produits métallurgiques et d'ouvrages en métaux cette classe : <ul style="list-style-type: none"> ■ la sidérurgie, i.e. ■ la fabrication des tubes en fonte ou en acier ■ la première transformation de l'acier ■ la production des métaux non ferreux - la production de métaux précieux - la production d'aluminium et la première transformation de l'aluminium - la métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain - la métallurgie du cuivre et des autres métaux non ferreux ■ la fonderie de fonte, d'acier, de métaux légers et d'autres métaux non ferreux ■ la fabrication de constructions métalliques : ossatures métalliques pour la construction ou pour équipements industriels ; la fabrication de constructions métalliques préfabriquées <i>NC : la fabrication d'éléments de structure pour navires et bateaux (cf.027002)</i>	27 & 28	27 & 28

025	025000	<ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de menuiseries métalliques : portes, fenêtres, huisseries, grilles, etc. ■ la fabrication de réservoirs et citernes métalliques ■ la fabrication de bouteilles pour gaz ; la fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central ■ la fabrication de générateurs de vapeur ; la chaudronnerie nucléaire ; la chaudronnerie tuyauterie ■ la forge, l'estampage et le matriçage ; le découpage et l'emboutissage ; la métallurgie des poudres ■ le traitement et le revêtement des métaux ■ le décolletage et les opérations de mécanique générale ■ la fabrication de coutellerie de table et professionnelle, la fabrication de couverts de tables, y.c. argentés ou dorés ; la fabrication d'instruments tranchants divers ■ la fabrication d'outillage à main et d'outillage mécanique ■ la fabrication de serrures et de ferrures ■ la fabrication de fûts et emballages métalliques similaires ■ la fabrication de fûts et emballages métalliques légers : boîtes à conserves, emballages pour boisson, etc. ■ la fabrication d'articles en fils métalliques : câbles et tresses, grillages, treillis, toiles métalliques, etc. ■ la visserie et la boulonnerie ; la fabrication de ressorts et de chaînes ■ la fabrication d'articles métalliques ménagers ; de coffres-forts ■ la fabrication d'articles métalliques n.c.a. : bouclerie, agrafes, articles de voirie, échelles et escabeaux, sabres épées, baïonnettes, éléments de couverture en métal, articles divers en métaux communs, etc. 		
		FABRICATION DE MACHINES ,D'APPAREILS ELECTRIQUES ET MATERIELS N.C.A	29, 30 & 31	29, 30 & 31
		Fabrication de machines, d'appareils électriques et matériels n.c.a.	29, 30 & 31	29, 30 & 31
		cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de moteurs et turbines (sauf moteurs pour véhicules automobiles et motocycles cf.027001) ■ la fabrication de pompes et compresseurs ■ la conception et la réalisations de système de transmission hydrauliques ou pneumatiques ■ la fabrication d'articles de robinetterie : vannes industrielles et de régulation ; robinetterie sanitaire, d'adduction et de chauffage ■ la fabrication de roulements à billes, à aiguilles ou à rouleaux ■ la fabrication d'organes mécaniques de transmission ■ la fabrication de fours et de brûleurs ■ la fabrication d'ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques ■ la fabrication d'équipements de levage et de manutention ■ la fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels ■ la fabrication de machines à remplir, fermer, sceller, capsuler ou étiqueter, etc. ; la réalisation de chaînes de conditionnement ■ la fabrication d'appareils de pesage ■ la fabrication de machines diverses d'usage général ■ la fabrication de tracteurs agricoles et forestiers ; la fabrication de motoculteurs ■ la fabrication d'autres machines agricoles n.c.a. ; la réparation de matériel agricole ■ la fabrication de machines-outils à métaux ou à bois ; machines-outils portatives à moteur incorporé ■ la fabrication de matériel de soudage et d'autres machines-outils :à scier, cliver, polir, etc. ■ la fabrication de machines pour la métallurgie ■ la fabrication de machines pour l'extraction ou la construction 		

		<ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire ■ la fabrication de machines pour les industries textiles ■ la fabrication de machines pour les industries du papier et du carton ■ la fabrication de machines pour l'imprimerie ■ la fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques ■ la fabrication de moules et modèles ; la fabrication d'autres machines spécialisées n.c.a. ■ la fabrication d'armement, i.e. : chars et autres véhicules blindés de combat ; matériel d'artillerie et de missiles balistiques ; armes légères, revolvers et pistolets ; la fabrication des munitions de guerre ■ la fabrication d'armes de chasse, de tir et de défense ■ la fabrication d'engins explosifs tels que bombes, mines et torpilles ■ la fabrication d'appareils électroménagers : réfrigérateurs, machines à laver ou à sécher la vaisselle ou le linge ; appareils électriques de cuisson ; aspirateurs, ventilateurs, etc. ■ la fabrication d'appareils ménagers non électriques : cuisinières, chauffe-eau, etc. ■ la fabrication de machines de bureau ■ la fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques ■ ■ la fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques ; le rebobinage de machines électriques tournantes et de transformateurs ■ la fabrication de matériel de distribution et de commande électrique ■ la fabrication de fils et de câbles isolés ■ la fabrication d'accumulateurs et de piles électriques ■ la fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage ■ la fabrication de matériels électriques pour moteurs et véhicules : dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage, etc. ■ la fabrication de matériel électromagnétique industriel ■ la fabrication de matériels électriques n.c.a. 		
026		FABRICATION D'EQUIPEMENTS ET D'APPAREILS AUDIO-VISUELS ET DE COMMUNICATION, FABRICATION D'INSTRUMENTS MEDICAUX, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE	32 & 33	32 & 33
	026000	Fabrication d'équipements et d'appareils audiovisuels et de communication		
		d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie		
		cette classe comprend :		
		<ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de composants électroniques ■ la fabrication d'appareils d'émission et de transmission ■ la fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image ■ la fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie <ul style="list-style-type: none"> ⇒ la fabrication d'appareils d'imagerie médicale, de radiologie et de radiothérapie ; ⇒ la fabrication d'instruments et appareils et de mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire et vétérinaire ⇒ la fabrication de seringues, d'aiguilles à usage médical ⇒ la fabrication d'appareil de mécano-thérapie, de massage, d'anesthésie-réanimation, etc. ⇒ la fabrication d'appareils et d'articles utilisés en orthopédie ■ la fabrication d'instrument de mesure et de contrôle <ul style="list-style-type: none"> ⇒ la fabrication d'équipements d'aide à la navigation (radar, sonar, etc.), de 	32 & 33	32 & 33

027	027001	<p>météorologie, de géophysique, etc.</p> <p>⇒ la fabrication d'instruments de mesure de longueur et traçage ; la fabrication de balance de laboratoire,</p> <p>⇒ la fabrication d'instruments de mesure de grandeur physiques et électriques, de topographie et géophysique ;</p> <p>⇒ la fabrication d'appareils de contrôle de matériaux ou de pièces mécaniques ; la fabrication de matériel d'analyse automatique</p> <p>⇒ la fabrication de compteurs d'électricité, gaz, eau, essence, etc.</p> <p>⇒ la fabrication de microscopes non optiques</p> <p>■ la fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels</p> <p>⇒ la conception, la réalisation et l'entretien de systèmes de contrôle de processus industriels continus</p> <p>⇒ la conception, la réalisation et l'entretien d'ensemble de production automatisés à partir d'un poste de contrôle centralisé.</p> <p>■ la fabrication de matériels optique et photographique</p> <p>⇒ la fabrication de lunettes : verres de lunetterie et verres de contact, lunettes correctrices et lunettes solaires ; lunettes protectrices et écrans protecteurs pour soudage. CA : la fabrication des montures de lunettes.</p> <p>⇒ la fabrication d'éléments d'optique : prismes, lentilles, miroirs et filtres optiques, éléments polarisants en verre ou autre matière ; fibres optiques et câbles de fibres optiques pour transmission d'image : endoscopie, imagerie, etc.</p> <p>⇒ la fabrication d'instruments d'optique : microscopes, jumelles, lunettes de visée, télescopes et instruments d'astronomie</p> <p>⇒ la fabrication de matériel photographique et cinématographique de prise de vue et de projection, y.c. les écrans</p> <p>⇒ la fabrication de matériel pour les laboratoires photographiques et cinématographiques.</p> <p><i>NC : la fabrication de produits photochimiques (cf.021003)</i></p> <p>■ l'horlogerie</p> <p>⇒ la fabrication de montres et d'horloges de tous types</p> <p>⇒ la fabrication d'appareils de contrôle du temps ou d'appareils compteurs de temps</p> <p>⇒ la fabrication de fournitures d'horlogerie, y.c. les bracelets en métaux.</p>		33.2
				33.4
				33.5
		FABRICATION DE MATERIEL DE TRANSPORT		34 & 35
	Fabrication des véhicules routiers			
	cette classe comprend :	34.00 & 35.20	34 /35.4 &5	
	<p>■ la construction de véhicules automobiles : voitures de tourisme ; camions et camionnettes, autobus et autocars, etc. ; moteurs pour véhicules automobiles, châssis avec moteur ; autres véhicules automobiles n.c.a.</p> <p>■ la fabrication de carrosseries et remorques</p> <p>■ la fabrication d'équipements automobiles : parties et accessoires divers pour véhicules automobiles et carrosseries</p> <p>■ la fabrication de motocycles et de bicyclettes</p> <p>■ la fabrication de véhicules pour invalides</p> <p>■ la fabrication d'autres matériels de transport routier n.c.a. : brouettes, porte-tout, charrettes, véhicules à traction animale, etc.</p> <p>■ la fabrication de parties et accessoires pour motocycles, bicyclettes, cycles, etc.</p> <p><i>NC : la fabrication de tracteurs pour l'agriculture et l'industrie (cf.) ; l'entretien , la réparation et la transformation de véhicules automobiles (cf.) ; la fabrication de batteries pour véhicules automobiles (cf.)</i></p>			

028	027002	Fabrication des autres matériels de transport cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la construction et la réparation de navires ■ la construction de matériel ferroviaire roulant ■ la construction , l'entretien et la réparation de matériel aéronautique et spatial 	autres 35	autres 35
		FABRICATION DE MEUBLES; ACTIVITES DE FABRICATION N.C.A. ET RECUPERATION	36 & 37	36
	028001	Fabrication de meubles <i>cette classe couvre la fabrication de meubles en tous matériaux, toutefois l'on pourra faire une distinction des meubles en bois et ceux en d'autres matériaux pour des besoins spécifiques tels le suivi des filières.</i> Elle comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de sièges d'ameublement, de bureau et d'atelier ; la fabrication de parties de sièges et le finissage de siège ■ la fabrication de siège pour salles de spectacles, pour matériels de transport, etc. ■ la fabrication de meubles de bureau , d'atelier et de magasin ■ la fabrication de meubles pour la cuisine ou la sale de bain ■ la fabrication de meubles pour séjour, salle à manger et chambre à coucher ; meubles de jardin et d'extérieur ■ industries connexes à l'ameublement et fabrication de meubles n.c.a. ; la fabrication de matelas 	36.12	36.1

			autres 36 & 37	autres 36
029	028002	Activités manufacturières diverses et récupération cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fabrication de monnaies et médailles ■ la bijouterie, la joaillerie et l'orfèvrerie ■ la fabrication d'instruments de musique ■ la fabrication d'articles de sport ■ la fabrication de jeux et jouets ■ les industries diverses : bijouterie de fantaisie, industrie de la brosse et autres activités manufacturières n.c.a. ■ la récupération des matières recyclables, i.e. la transformation des déchets récupérés, par triage, compactage, traitements chimiques ou manuels, etc. en matière première secondaire en vue d'une nouvelle transformation <i>ou d'une utilisation directe***</i>. <p><u>Remarque</u> : les produits issus de la récupération sont indiscernables de ceux provenant de la branche d'activité les produisant normalement, par conséquent cette activité ne génère pas de produit caractéristique conformément à notre méthodologie.</p>		
		PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, GAZ ET EAU	40 & 41	40 & 41
	029001	Production, collecte, transport et distribution d'énergie électrique Cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la production d'électricité par n'importe quelle technique : usine hydroélectrique ; centrale thermique ou nucléaire, turbine à gaz ou éolienne, groupe électrogène ou à partir d'autres sources d'énergie renouvelables ■ le transport et la distribution d'électricité ■ la production, la collecte et la distribution de supports énergétiques : glace hydrique et liquides réfrigérants pour le refroidissement, vapeur et eau chaude pour le chauffage, air comprimé. ■ la production et la distribution de combustibles gazeux . <p><i>NC : la production de gaz de pétrole liquéfié(020000) ou de gaz industriel (02 ?) et leur commercialisation en bouteille ou en vrac(03100 ?)</i></p>	40	40.1
	029002	Captage, traitement et distribution d'eau cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ le captage, le traitement et la distribution de l'eau potable, industrielle et pour l'irrigation ■ CA : le dessalement de l'eau de mer (si activité pcle) <p><i>NC : l'exploitation des systèmes d'irrigation pour l'agriculture (cf.001 & 002) et l'épuration des eaux usées (cf.042001)</i></p>	41	41
030		CONSTRUCTION <i>cette division comprend : la construction de bâtiments et ouvrages neufs, la restauration et les réparations courantes.</i>	45	45
	030001	Préparation des sites & construction d'ouvrages de génie civil et bâtiments cette classe comprend : <ul style="list-style-type: none"> ■ la démolition d'immeubles et autres constructions ; les travaux de terrassement, de déblayage des chantiers et de préparation de sites ■ les forages et sondages d'essai pour les constructions et les études géophysiques, géologiques et similaires <p><i>NC : le forage de puits d'extraction d'hydrocarbures (cf.006) et la prospection de</i></p>	45.1 & 2	45.1 & .2

	<p><i>gisements d'hydrocarbures et les études géophysiques, géologiques et sismiques (cf.038000)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la construction de bâtiments de tous types : pour logements, bureaux, commerces, services, etc. ■ la construction d'ouvrage de génie civil : ponts, viaducs, tunnels et autres travaux souterrains ■ la construction de réseaux d'adduction ou d'évacuation d'eau, de transport de gaz et de produits pétroliers ■ la construction de lignes électriques et de télécommunication ■ la réalisation de charpentes et de couverture, et travaux d'étanchéification ■ la construction de voies ferrées ■ la construction de chaussées routières et des aires sportives ■ la construction des voies navigables, de ports, écluses, de barrages et digues, le dragage et les travaux sous-marins ■ l'exécution pour les tiers de travaux de montage ou de levage : ossatures métalliques, murs, échafaudage, etc. ■ les travaux de maçonnerie générale et de pavage ■ autres travaux de construction n.c.a. 		
	<p>030002 Travaux d'installation et de finition</p> <p><i>cette classe couvre les travaux d'installation dans les immeubles de toute nature des équipements techniques qui sont nécessaires à leur utilisation habituelle.</i></p> <p>Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les travaux d'installation électrique : câbles et appareils électriques, systèmes de télécommunication, ascenseurs et escaliers mécaniques, antennes d'immeubles et paratonnerres, systèmes d'alarme incendie ou contre effractions, etc. ■ les travaux d'isolation thermique, acoustique, de chambres froides etc. ■ la plomberie et l'installation et la maintenance d'équipements thermiques et de climatisation ■ l'installation de systèmes d'éclairage et de signalisation pour chaussées, voies ferrées, aéroports et installations portuaires ■ autres travaux d'installation n.c.a. <ul style="list-style-type: none"> ■ les travaux de finition : la plâtrerie, le revêtement des sols et des murs, la peinture des bâtiments, la vitrerie et la miroiterie de bâtiment, la menuiserie (bois, métallique, plastique) du bâtiments, serrurerie et l'aménagement intérieur ; autres travaux de finition n.c.a. <ul style="list-style-type: none"> ■ la location avec opérateur de matériel de construction. 	45.3/45.4/45.5	45.3 & 5
031	COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL	50	50,51 & 52 (sauf 50.2; 50.40.4 & 52.7)
	<p>031001 Commerce de véhicules, d'accessoires et de carburants</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le commerce de véhicules automobiles ■ le commerce de motocycles ■ le commerce d'équipements automobiles et pour motocycles ■ le commerce de détail de carburants et de lubrifiants 	50.10,30 à 50	50*
	<p>031002 Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le commerce de gros de cacao, café, coton, banane, et autres produits agricoles ■ le commerce de gros de bois bruts ■ le commerce de gros d'animaux vivants 	51.2	51.2
	<p>031003 Autres commerces de gros</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les intermédiaires du commerce de gros 	autres 51	autres 51

	<ul style="list-style-type: none"> ■ le commerce de gros de produits alimentaires ■ le commerce de gros de boissons et tabacs ■ le commerce de biens de consommation non alimentaires : textiles, articles d'habillement et chaussures, appareils électroménagers et radiotélévision, céramique, verrerie et produits d'entretien, parfumerie et produits de beauté, produits pharmaceutiques, papeterie, jouets et biens de consommation n.c.a. ■ le commerce de gros de combustibles, de minerais et métaux, de bois et matériaux de construction, autres produits intermédiaires non agricoles n.c.a. ■ le commerce de gros d'équipements industriels ■ autres commerces de gros n.c.a. ■ Activité d'intermédiaires du commerce de gros 		
--	---	--	--

032	031004	<p>Commerce de détail (sauf automobiles et motocycles)</p> <p>cette classe comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la revente (vente sans transformation) au public de biens neufs ou usagés destinés à la consommation des particuliers , des ménages ou des utilisateurs professionnels ■ l'activité des intermédiaires de commerce de détail ■ les activités usuelles associées au commerce telles que le tri, le classement, le fractionnement, le reconditionnement, l'entreposage, la livraison et l'installation des biens livrés <p><u>Remarque</u> : la vente peut se faire par des magasins spécialisés ou non, des comptoirs ou kiosques, par correspondance, par des colporteurs et marchands ambulants, etc.</p> <p><i>NC : la location au public d'articles personnels et domestiques (cf.0 ??) ; la vente des produits alimentaires et de boissons à consommer sur place (cf.033002) ; le commerce de véhicules, accessoires et carburants (cf.031001)</i></p>	52.1 à 4	52
		ACTIVITES DE REPARATION	50.2/50.42/ 52.50	50.2 & 52.7
033	032001	<p>Réparation de véhicules</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'entretien et la réparation des véhicules automobiles : mécanique, électricité, carrosserie et peinture ; ■ l'entretien courant : lavage, vidange, montage des pièces, remorquage et dépannage routier, etc. ■ l'entretien et la réparation des motocycles 	50.20 & 50.42	50.2 & 50.40.4
	032002	<p>Autres réparations de biens personnels</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la réparation des chaussures et d'articles en cuir ou articles similaires en d'autres matières ■ la réparation de matériel électronique grand public : téléviseurs, radio, hi-fi, etc. ■ la réparation d'autres articles électriques à usage domestique (électroménagers) ■ la réparation des montres, horloges et bijoux ■ la réparation d'autres biens personnels et domestiques n.c.a. 	52.50	52.7
		RESTAURANTS ET HOTELS	55	55
	033001	<p>Hôtels et campements</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les activités d'hébergement pour des séjours de courte durée en hôtels, motels, auberges avec ou sans services complémentaires associés tels que restaurants, salles de réunion, etc. ■ autres moyens d'hébergements de courte durée : terrains de camping, chalets, maisons de vacances, auberges de jeunesse, etc. ■ hébergement collectif non touristique : foyers d'élèves et d'étudiants et résidences universitaires <p><i>NC : les hébergements collectifs spécialisés pour enfants ou pour adultes .</i></p>	55.10	55.1 & 55.2
	033002	<p>Restaurants et bars</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les restaurants, i.e. la vente de repas généralement préparés pour la consommation sur place ainsi que la vente des boissons accompagnant ces repas, <u>avec ou sans installation appropriée.</u> <p><i>NC : l'exercice de ces activités par des services d'hébergement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les cantines et les restaurants d'entreprises ou universitaires ; les traiteurs et 	55.21 & 22	55.3 à 55.5

		<p>l'organisation des réceptions.</p> <ul style="list-style-type: none">■ les débits de boissons i.e. la vente de boissons (sans restauration) à consommer sur place par les bars, les cafés, salons de thé, « circuits ou à domicile », ou dans un quelconque endroit <u>avec ou sans installation appropriée.</u>		
--	--	---	--	--

034	TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET COMMUNICATION		60	60 à 63
	034001	Transport ferroviaire cette classe comprend : ■ le transport interurbain de passagers et de marchandises par chemin de fer <i>NC : la manutention du fret, l'entreposage de marchandises et autres activités auxiliaires, l'entretien et les petites réparations de matériel roulant</i>	60.10	60.1
	034002	Transport par taxis cette classe comprend : ■ le transport de voyageurs par taxis et les autres types de location de voitures particulières avec chauffeur <i>NC : l'exploitation d'avion-taxis (cf.034005)</i>	60.21	60.22
	034003	Autres transports routiers de voyageurs cette classe comprend : ■ le transport urbain de voyageurs par bus, car et autre moyen de transport collectif ■ le ramassage scolaire ou le transport de personnel et les navettes d'aéroport ■ le transport interurbain de voyageurs par autocars sur des lignes déterminés ■ les autres transports routiers de voyageurs :organisations des excursions en autocars, la location d'autocars avec conducteur et les autres services occasionnels de transport par autocar <i>NC : le transport en ambulances (cf.041001)</i>	60.21 &22	60.21 & 60.23
	034004	Transport routier de marchandises cette classe comprend : ■ le transport routier à caractère urbain ou de proximité, consistant à enlever ou à livrer des marchandises emballées ou non, lors des déplacements de courtes durée ■ le transport routier de marchandises, régulier ou non, interurbain, sur longue distance, y.c. international ; le transport lourd, en vrac, par conteneurs, etc. ■ le déménagement de mobilier ; la location de camions avec chauffeur ■ le transport de marchandises par véhicules à traction humaine ou animale ■ le transport par conduites de gaz, de liquides, de boues et d'autres substances ; l'exploitation des stations de pompage <i>NC : la distribution de gaz ou d'eau par conduite.</i>	60.30 &40	60.24
	034005	Autres transports (air, eau) cette branche comprend : ■ le transport régulier ou non de passagers et de marchandises par eau ■ l'exploitation de bateaux d'excursion, de croisière ou de tourisme ; l'exploitation de bateaux et navires avec équipage ■ l'exploitation de remorqueurs et de pousseurs de péniches, de plates-formes de forage pétrolier, etc. ■ le transport de passagers et de marchandises sur les fleuves, les canaux, les lacs et les autres voies navigables intérieure ■ le transport aérien régulier ou non des passagers et de marchandises ■ <i>le lancement et la mise sur orbites de satellites et de véhicules spatiaux</i> <i>NC : l'exploitation des ports et services annexes ; la manutention, l'entreposage (cf.034006) et les activités de restauration à bord des bateaux (cf.033002)</i>	61 à 62	61 à 62
	034006	Activités annexes et auxiliaires des transports	63	63

035	035000	<p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le chargement et le déchargement de marchandises ou de bagages, quel que soit le mode de transport utilisé (terre, air, eau) ■ l'arrimage et le débardage de marchandises ■ l'exploitation d'installations d'entreposage et stockage pour tous les types de produits : entrepôts frigorifiques, silos à grains, hangars, réservoirs, ... à caractère industriel ou agricole. ■ la gestion des infrastructures de transport terrestres : exploitation des gares routières et ferroviaires, des postes de manutention de marchandises ; exploitation des routes, des ponts, aires de stationnement, etc. ■ les services portuaires, maritimes et fluviaux : exploitation des ports, quais et écluses ; services d'entretien-maintenance des navires (hors réparation) , activités annexes de la navigation par eau ■ les services aéroportuaires : exploitation des aéroports ; activités de contrôle des aéroports et de la navigation aérienne, activités de service au sol sur les terrains d'aviation, les services d'entretien-maintenance des avions (hors réparation) ■ les activités des agences de voyage et des organisateurs de voyage ■ l'organisation du transport de fret : l'ensemble des prestations de services visant à prendre en charge l'organisation du transport de fret pour le compte de l'expéditeur ou du destinataire ; les activités logistiques spécialisées qu'implique cette organisation telles que le conditionnement, l'emballage, le stockage, l'étiquetage, le ramassage, le groupage, les formalités en douane, les contrôles sanitaires ou phytosanitaires éventuels, les formalités d'assurance, fiscales, bancaires, visas consulaires etc. <p><i>NC : les activités de courrier et d'assurances de marchandises.</i></p>		
		POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	64	64
		Postes et Télécommunications	64	64
		<p>Cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les activités de la poste nationale : la levée, l'acheminement et la distribution du courrier et des colis, la poste restante, location des boîtes postales, etc. ■ les activités de courrier exercées par d'autres entreprises que la poste nationale ; ■ Les télécommunications i.e. la transmission du son, des images, des données ou autres informations par câbles, par voie hertzienne, par relais ou par satellite : téléphone, télégraphe, télex, télécopie ; - entretien de réseaux et transmission de programmes radio et télévision. <p><i>NC : la Caisse d'épargne postale et les CCP (cf. 036001)</i></p>		
036		ACTIVITES FINANCIERES	65,66 & 67	65,66 & 67
		<p><i>Cette division regroupe toutes les activités dont l'objet consiste à créer, collecter et redistribuer des moyens de financement sous sa propre responsabilité</i></p>		
	036001	Intermédiation monétaire et financière	65 & 67.1	65 & 67.1
		<p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'activité de la banque centrale (BEAC), ● l'activité des établissements bancaires, (...citer les établissements sous-entendus) ● l'activité des caisses d'épargne et des coopératives d'épargne et de crédit, ● l'activité des autres institutions financières bancaires et non bancaires; ■ l'activité des CCP 		

	<ul style="list-style-type: none"> ■ activités des auxiliaires financiers : administration des marchés financiers, gestion de portefeuille, bureaux de change, etc. <p><i>NC : la production des monnaies divisionnaires (cf. 028002)</i></p> <p>036002 Activités d'assurances (sauf sécurité sociale)</p> <p><i>Cette classe comprend la couverture des risques à long et à court terme, avec ou sans élément d'épargne.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ assurance vie et capitalisation ; ■ les caisses de retraites autre que CNPS ■ autres assurances : maladie, incendie, accidents, biens et risques divers. <p>activités des auxiliaires d'assurance : courtiers et agents d'assurance, experts chargés d'évaluer le risque d'assurance et les dommages, liquidateurs de sinistres et actuaires.</p>		
		66 & 67.2	66 & 67.2

037	037001	ACTIVITES IMMOBILIERES Location de logements et autres biens immobiliers cette classe comprend : ■ la location d'immeubles résidentiels ou maisons d'habitation ; la location d'immeubles non résidentiels (bureaux, espaces commerciaux, salles d'exposition, de conférence , de réception ou de réunion) ; ■ la location de terres et de terrains.	70	70
			70.12	70.2
038	037002	Autres activités immobilières Cette classe comprend : ■ la promotion immobilière e l'achat/vente de biens immobiliers propres : immeubles résidentiels ou non ; terres et terrains. ■ l'activité des agences immobilières et l'administration des biens immobiliers tels que les immeubles résidentiels, etc.	70.11 & 20	70.1 & 70.3
038	038000	ACTIVITES DE SERVICES AUX ENTREPRISES Activités de services fournis principalement aux entreprises Cette classe comprend : • Location sans opérateur de machines et d'équipements ainsi que des biens personnels et domestiques notamment : ⇒ location de matériel de transports terrestres (automobiles, etc.) ⇒ location de matériels de transport aérien et par eau ; ⇒ location de machines et matériel agricoles ; ⇒ location de machines et matériel pour la construction (BTP) ⇒ location de machines et matériel pour le bureau y.c matériel informatique et autres locations de machines et matériel n.c.a. ⇒ location d'articles personnels et domestiques n.c.a. ◆ Activités informatiques et activités rattachées ⇒ Conseil en systèmes et matériels informatiques ⇒ Production et réalisation des logiciels, traitement des données et activités des banques de données ; ⇒ Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique ; autres activités rattachées à l'informatique n.c.a. ◆ Recherche et Développement cette branche couvre les trois types de R&D : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental en sciences physiques et naturelles , en ingénierie , en sciences sociales et humaines. <i>NC : l'enseignement associé à la R&D et l'administration par les pouvoirs publics de la R&D et son subventionnement</i> ◆ Activités juridiques (NC les activités des tribunaux judiciaires : voir 039001), les activités comptables et d'audit et le conseil fiscal ; les études de marchés et sondages ; le conseil pour les affaires et la gestion ◆ Activités d'architecture et d'ingénierie, de levées topographiques, de prospection géologique, etc. ..Activités d'essais, d'analyses et de contrôle technique.... <i>NC. Les sondages et forages d'essai en relation avec l'extraction de pétrole et de gaz (cf. 006).</i> ● Publicité : conception et réalisation des campagnes publicitaires ; la création et le placement des publicités dans les journaux, à la radio et télévision ou par affichage, vitrines, magasins d'exposition, voitures, etc. ● régie publicitaire de médias pour la vente des temps d'antennes et d'espaces	71 à 74	71 à 74
				71 à 74

039	039001	publicitaires ; la distribution des prospectus et d'échantillons publicitaires ; la publicité aérienne. <i>NC : l'impression des documents publicitaires, les relations publiques et la réalisations des messages publicitaires ^pour la radio, la télévision et le cinéma cf. 042</i>		
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ la sélection et la fourniture du personnel ; les activités d'enquêtes, de sécurité et de gardiennage ; les activités de nettoyage des bâtiments y.c. la désinfection et la destruction des parasites et des animaux nuisibles. ◆ Photographie ???? 		
		ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET SECURITE SOCIALE	75	75
		039001 Activités d'administration publique générale et services fournis à l'ensemble de la collectivité. <i>cette classe décrit les activités d'administration publique qui ne peuvent, par nature, s'exercer sur le marché.</i>	75.10 & .20	75.1 & .2
		Elle comprend: <ul style="list-style-type: none"> ■ l'administration publique générale: exécutif, législatif au niveau central, régional ou local; ■ la tutelle des activités sociales et économiques; ■ les services de prérogatives publiques: Affaires étrangères; Défense; Justice; Police et Protection civile. 		
		039002 Sécurité sociale obligatoire <i>cette classe couvre les activités de financement et d'administration de la sécurité sociale obligatoire par l'état, et se distingue des assurances par son caractère obligatoire.</i>	75.30	75.3
		Elle comprend: <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'assurance maladie, accident et chômage; les pensions de retraite i.e. la CNPS. <i>NC : les régimes de sécurité sociale non obligatoire et les actions d'action sociale.</i>		
040		EDUCATION	80	80
		040000 Education <i>Cette classe couvre l'enseignement public et privé de tout type, de tous les niveaux et dans toutes les disciplines.</i>	80	80
		Elle comprend: <ul style="list-style-type: none"> ■ l'enseignement primaire; ■ l'enseignement secondaire général, technique et professionnel; ■ l'enseignement supérieur (NC : la R&D); ■ la formation permanente et les autres activités d'enseignement: école de conduite, formation des adultes et formation continue, et les enseignements divers(artistiques, religieux, etc.). 	80.10 80.2 80.30 80.40	
		<i>NC : les cours de nature principalement récréative(cours de golf, etc.)</i>		
041		SANTE ET ACTION SOCIALE	85	85
		041001 Activités pour la santé humaine <i>cette classe comprend:</i>	85.1	85.1
		<ul style="list-style-type: none"> ■ les activités hospitalières; ■ la pratique médicale et dentaire; ■ les activités des auxiliaires médicaux(kiné, orthophonistes , psy. etc.); ■ la médecine traditionnelle; ■ les services des ambulances; 		

042	041002	<ul style="list-style-type: none"> ■ les laboratoires d'analyses médicales; ■ les centres de collectes et banques d'organes. <p>Activités vétérinaires</p> <p>cette classe comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les activités de soins et de contrôle vétérinaires exercées sur des animaux d'élevage ou de compagnie; ■ l'activité des cliniques vétérinaires 		
			85.20	85.2
	041003	<p>Activités d'action sociale</p> <p><i>cette couvre les activités d'assistance sociale qui intéressent les enfants, les personnes âgées et des catégories particulières de personnes dont l'autonomie est limitée, sans toutefois que les soins médicaux, l'enseignement ou la formation jouent un rôle prédominant.Elles peuvent être de service public ou privé.</i></p> <p>Cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'accueil des enfants handicapés; ■ l'accueil des enfants en difficulté; ■ l'accueil des adultes handicapés, ■ l'accueil des personnes âgées et autres hébergements sociaux. <p><i>NC: les activités de crèche et de garderies d'enfants et des centres de rééducation professionnelle.</i></p>		
			85.30	85.3
		<p>AUTRES ACTIVITES FOURNIS A LA COLLECTIVITE, SERVICES SOCIAUX ET PERSONNELS</p>		
			90 à 93 & 95	90 à 93 & 95
	042001	<p>Assainissement et gestion des ordures</p> <p>cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'enlèvement et le traitement des déchets solides(ordures ménagères); ■ le traitement des déchets liquides (ex. épuration des eaux usées); ■ les travaux de voirie (balayage des voies). <p><i>NC. le recyclage des déchets (cf. récupération).</i></p>		
			90	90
	042002	<p>Activités associatives</p> <p>cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ les activités des organisations économiques et patronales; ■ les activités des organisations professionnelles et syndicales; ■ les activités des organisations religieuses; ■ les activités des organisations politiques ■ les activités associatives nca. 		
			91	91
	042003	<p>Activités récréatives, culturelles et sportives</p> <p>cette classe comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la production, l'édition , la distribution et la projection de films cinématographiques et vidéo; ■ les activités de radio et de télévision; ■ les activités d'art dramatique et de musique et autres activités artistiques; autres activités de spectacle. ■ les agences de presses; les activités des bibliothèques, archives, musées; la gestion du patrimoine culturel et naturel; ■ les activités sportives; ■ les autres activités récréatives et de loisir: jeux de hasard et d'argent; activités de loisir nca. 	92.11 92.12 92.13 92.20 & 30 92.42 92.41	
			92	92
042004	<p>Services personnels</p> <p>cette comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la blanchisserie et teinturerie; ■ la coiffure et les soins de beauté; ■ les pompes funèbres et soins rattachés; ■ l'entretien corporel et les autres soins personnels nca. 			
		93	93	
		93.01 93.02 93.03 93.04		

043	042005	Services domestiques cette classe comprend les activités des ménages privés employant du personnel domestiques: bonnes, cuisiniers, jardiniers, chauffeurs, blanchisseurs, baby-sitters, gouvernantes, etc. <i>NC : la fourniture de personnel de maison par des entreprises.</i>		
		ORGANISATIONS ET ORGANISMES EXTRATERRITORIAUX	95	95
			99	99
	043000	Organisations et organismes extraterritoriaux cette classe comprend: <ul style="list-style-type: none"> ■ les activités des ambassades et consulats étrangers au Cameroun; ■ les activités des organisations internationales telles que l'ONU et ses institutions spécialisées, ■ les organismes régionaux et tout autre organisme ayant un statut diplomatique au Cameroun. <i>NC. l'administration et la gestion des missions diplomatiques ou consulaires camerounaises à l'étranger(cf.039001).</i>	99	990